

ERASMUS SMALL CAP EUROPE – Part R

Date de production du document : 15/05/2024

PRODUIT

ERASMUS SMALL CAP EUROPE

Code ISIN Part R: FR0011640887

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

ERASMUS GESTION - Site internet de l'initiateur : www.erasmusgestion.com

Appelez le n° 01 71 70 43 10 pour de plus amples informations

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de ERASMUS GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. ERASMUS GESTION est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/05/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : Ce produit a été créé le 27/12/2013 pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

Objectif :

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annuelle nette de frais supérieure à son indicateur de référence : STOXX Europe ex-UK Small Net Return, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux actions de petite capitalisation (entre 100M et 3 Mrds d'euro de capitalisation boursière) d'Europe (hors Royaume-Uni).

Les investissements sont réalisés sur des actions Européennes de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.

Les gérants définissent pour la période en cours, plusieurs thèmes d'investissement en fonction de l'environnement macroéconomique et boursier, suivant lesquels les entreprises composant l'actif du fonds sont sélectionnées.

Ces thèmes d'investissement sont le reflet des convictions des gérants et s'orientent vers des zones économiques, des secteurs d'activités ou styles de gestion. La sélection des gérants repose alors sur l'analyse fondamentale des sociétés avec prise en compte des niveaux de valorisation. Cette analyse est complétée par des rencontres régulières avec les managements afin d'appréhender leur réalité opérationnelle et de comprendre leur stratégie.

Les actions sélectionnées doivent, au regard de l'analyse de l'équipe de gestion, présenter au moment de leur entrée en portefeuille un potentiel de valorisation minimal. Une fois en portefeuille, elles peuvent y rester si leur potentiel de valorisation, revu périodiquement, reste d'un niveau satisfaisant. Ce potentiel de valorisation représente l'analyse de l'équipe de gestion mais n'exclut pas un risque de baisse ou de valorisation moins importante. Afin de respecter les règles d'éligibilité au PEA et au PEA PME, le fonds sera en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions émises par des sociétés éligibles au PEA-PME. Le fonds pourra également investir en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires et des OPCVM monétaires de la zone Euro, dépôts et emprunts d'espèces. Son exposition aux risques de crédit sera limitée à 10%. Son exposition au risque de change sera limitée à 50%.

Le fonds intègre de manière systématique la gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection dite « best-in-universe ». Cette sélection consiste à exclure les émetteurs n'ayant pas obtenu des notations extra-financières suffisantes, tous secteurs confondus.

Pour cela, l'équipe de gestion applique une méthode établie : définition d'un univers d'investissement initial, éviction des sociétés conformément à notre politique d'exclusion et notation Environnement, Social et Gouvernance. La méthodologie de notation est appliquée à l'ensemble de l'univers d'investissement. Elle se nourrit de données qualitatives et quantitatives issues des rapports extra-financiers des sociétés, d'évaluations extra-financières des émetteurs effectuées par des prestataires externes ainsi que de nombreuses rencontres avec le management des sociétés.

La part des émetteurs ayant été analysés selon les aspects extra-financiers, donnant lieu à une notation ESG, est durablement supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors dette publique et liquidité).

Le fonds s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).

L'approche extra-financière peut impliquer certaines limites méthodologiques en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets : l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. La société de gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées, ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs. Enfin, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com

INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui souhaitent une exposition actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse auprès de BNP PARIBAS à 11h15 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque plus faible

Risque plus élevé →

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cet indicateur reflète principalement le risque de marché actions européen de petite capitalisation dans lequel le fonds est investi. La catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital. Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de crédit : Le FCP est exposé aux instruments monétaires ou obligataire à hauteur de 10% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut être investi en valeurs libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille : l'Euro. En particulier, le FCP pourra être exposé en devises des pays de l'Europe (par exemple Livre Sterling, Franc suisse, Couronne Norvégienne, Danoise, Suédoise etc...). Le FCP est exposé à 50% maximum au risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de cet OPCVM dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés sont des illustrations utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'OPCVM et d'un indicateur de substitution approprié* au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 1 an et 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 309 €	2 130 €
	Rendement annuel moyen	-76,9%	-26,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 451 €	7 774 €
	Rendement annuel moyen	-35,5%	-4,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 559 €	14 430 €
	Rendement annuel moyen	5,6%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 515 €	19 972 €
	Rendement annuel moyen	75,1%	14,8%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre aout 2021 et juillet 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2014 et mai 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juillet 2013 et juillet 2018.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERASMUS GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Cet OPCVM est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte d'ERASMUS GESTION. En cas de défaillance d'ERASMUS GESTION, les actifs de cet OPCVM conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de cet OPCVM est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de cet OPCVM.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire, que 10 000 euros sont investis.

Coûts au fil du temps

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	800€	3 854 €
Incidence des coûts annuels*	8,0%	5,2%

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,8% avant déduction des coûts et de 7,6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Au maximum 4% du montant que vous payez au moment de l'investissement, non prélevés par la société de gestion.	400 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	-
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,58% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	258 €
Coûts de transaction	0,82% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons ou vendons.	82 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commission de surperformance : Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au STOXX Europe ex-UK Small Net Return (dividendes réinvestis), si la performance du FCP est positive. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	59 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ?

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez faire votre demande sur le site www.erasmusgestion.com ou contact@erasmusgestion.com ou adresser un courrier à l'adresse suivante : Erasmus Gestion 14, rue de Marignan - 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées

Les informations relatives aux performances passées sur les dix dernières années sont disponibles sur le site internet de la société (www.erasmusgestion.com) ou en annexe de ce document.

Informations pratiques

Les informations relatives aux scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.erasmusgestion.com

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

La responsabilité de ERASMUS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.